



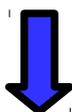
**MEYGALIT**  
54 rue Chaussade  
43260 St Julien Chapteuil  
[www.meygalit.fr](http://www.meygalit.fr)  
Téléphone : 04 71 01 04 28  
Portable : 06 47 39 24 53  
Mél : [meygalit@orange.fr](mailto:meygalit@orange.fr)



## Chantier d'insertion MEYGALIT et Entreprises : Pourquoi travailler ensemble ?

Votre entreprise a besoin de :

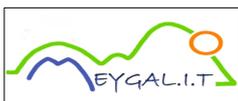
- Recruter des salariés motivés et formés sur des postes qualifiés ou non
  - Anticiper ses besoins en compétences
  - Diversifier ses sources de recrutement sur des métiers en tension
- Optimiser la préparation, l'intégration et la qualification de ses futurs employés
- Maintenir et développer sa politique « Responsabilité Sociale d'Entreprise »
  - Répondre à des appels d'offres et aux clauses d'insertion.
  - Investir dans une cause sociale et en faveur de l'emploi



**Faites appel à Meygalit !**  
**Le Chantier d'insertion vous propose des candidats motivés**  
**et des solutions nouvelles pour recruter .**



Contactez :  
**Elodie RICHARD**  
07 84 26 47 71  
[meygalit.patri@orange.fr](mailto:meygalit.patri@orange.fr)

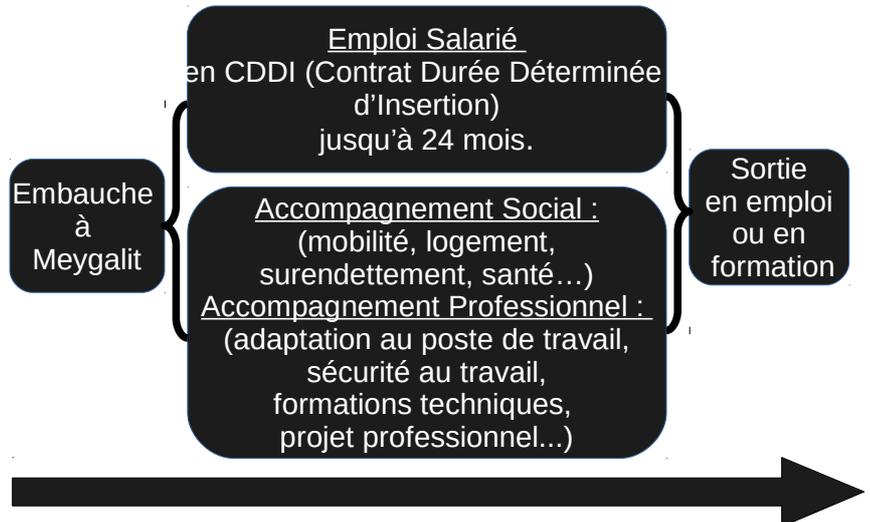


# Le Chantier d'Insertion Meygalit : C'est quoi ?

Créée en 2008, l'Association MEYGALIT (Meygal Insertion Travail), s'est fixée comme objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté avec comme support professionnel la restauration, la valorisation et la protection du patrimoine naturel, culturel et bâti (chemins de randonnées, assemblées, moulins,...) et autres services aux collectivités et associations.

## Sa Mission :

accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.



## Comment Meygalit répond à vos besoins ?

*En apportant une dimension sociale à vos projets d'entreprise*

**Maintenir et développer sa politique « Responsabilité Sociale d'Entreprise » .**

- Associer votre image à l'insertion en agissant localement.

**Répondre à des appels d'offres et aux clauses d'insertion.**

- Sous traitance lors de vos chantiers  
- Accéder aux marchés publics soumis aux clauses d'insertion

**Investir dans le secteur de l'insertion.**

- Devenez Mécène de Meygalit  
- Défisicaliser une partie de votre don



# En optimisant vos recrutements



## La visite sur nos chantiers

- Echanger sur votre métier auprès de nos salariés
- Découvrir le travail que nous réalisons au sein de Meygalit.
- Repérer des profils intéressants pour votre entreprise

## Un complément de formations

- CACES, Permis, formations techniques...

## Un conseil technique

- Aides à l'embauche
- Aides à la formation

## Le livret d'évaluation

- Savoir-être et savoir-faire acquis par le salarié sur nos chantiers

## La période d'immersion

- Immersion (stage) d'un salarié Meygalit dans votre entreprise
- Période allant d'une semaine à un mois
- Le stagiaire reste assuré par Meygalit
- Maintien du salaire Meygalit pendant la période de stage
- Possibilité d'interruption de la période de stage à tout moment..

## Une suspension de contrat à court terme

- Possibilité de suspendre le contrat de notre salarié le temps de la période d'essai dans votre entreprise



## Les + de Meygalit :

- Nous connaissons nos salariés (12 salariés en CDDI) et nous pouvons faire office de « pré-recrutement »
- Nous nous adaptons aux besoins des entreprises et mettons en place des parcours sur mesure pour nos salariés.



**VRAI**

**&**

**FAUX**



## Vaincre les idées reçues ...

### - Les Chantiers d'Insertion font de la concurrence aux entreprises ?

Les Chantiers d'Insertion sont présents sur le marché aux mêmes conditions que les autres entreprises : prix, qualité de service, satisfaction du client, respect des délais... Elles sont d'ailleurs soumises au même régime fiscal (TVA, charges, impôts sur les bénéfices).

**FAUX**

### - Les personnes issues de l'insertion n'ont pas les savoir-être adéquats pour intégrer une entreprise.

Les personnes issues du Chantier d'Insertion sont en emploi depuis 4 à 24 mois, elles ont pu acquérir les savoir-être indispensables au monde de l'entreprise au cours de leur parcours.

**FAUX**

### - Les personnes en insertion n'ont aucune qualification.

Une des principales caractéristiques des personnes en chantier d'insertion est leur bas niveau de qualification. Le chantier d'insertion peut amener à un projet de formation et travailler avec les entreprises est l'occasion de proposer des formations sur mesure, notamment pour les métiers en tension.

**VRAI ET FAUX**

### - L'entreprise n'a pas le temps de faire de l'insertion

Il ne s'agit pas pour les entreprises de faire de l'insertion, mais de recruter sur la base des compétences des profils proposés par le Chantier d'Insertion. En revanche, en tant qu'actrice de l'emploi sur son territoire, l'entreprise, a néanmoins un rôle à jouer pour favoriser la diversité et souligner son utilité sociale.

**VRAI**

### - Les entreprises n'ont pas d'aides pour embaucher.

Plusieurs aides, parfois méconnues peuvent permettre aux entreprises d'embaucher plus facilement. Parmi celles-ci les aides à l'apprentissage, l'aide sur les charges des salaires si l'entreprise est située en ZRR ... En passant par le Chantier d'Insertion nous pouvons vous apporter un conseil technique concernant les aides à l'embauche.

**FAUX**

